

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 3 août 2009

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Yvan Patry

ET

Madame et Messieurs les conseillers :

Laurel Malboeuf
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Richard Lalonde
Yves Lavoie

Sont également présents :

Le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin
La comptable, Mme Véronique Brouillard
Le contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Luc Lemire

Dans la salle : 7 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2009-08-220 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté en y insérant les items suivants à *Autres sujets* :

28 a) Entente de publication – Route bleue ;

28 b) Office municipal d'habitation d'Oka – représentant municipal.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de juin 2009;
8. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation du bâtiment principal au 53, rue Saint-Sulpice;
9. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour l'agrandissement du bâtiment au 106, rue de L'Annonciation;

10. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation du bâtiment principal au 63, rue des Cèdres;
11. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation et la transformation du bâtiment accessoire au 265, rue Saint-Michel;
12. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 195-191-199;
13. Approbation de la modification apportée au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 154, rue des Pèlerins, lot 195-191-188;
14. Adoption du Règlement no 2009-85 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
15. Centre de services MRC de Deux-Montagnes – Office municipal d'habitation;
16. Autorisation pour procéder à l'analyse des soumissions par système de pondération à l'appel d'offres public pour les travaux de déneigement 2009-2014;
17. Plantation d'arbres Domaine des Collines;
18. Demande d'aide financière au *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eau usée (PRECO)*;
19. Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer – Aménagement paysager rue Saint-Sulpice;
20. Mandat à Dessau – plans et devis – travaux de réfection et d'amélioration du système de pompage haute pression;
21. Mandat à Dessau – étude de faisabilité technico-économique de différents scénarios d'amélioration de l'usine de filtration de la Municipalité d'Oka;
22. Autorisation à la responsable du service des loisirs à participer au congrès annuel du loisir municipal 2009;
23. Compensation financière à un animateur au camp de jour d'Oka 2009;
24. Demande d'une contribution financière pour l'événement Véloka 2009;
25. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides – Affiliation 2009-2010;
26. Demande d'aide financière du Regroupement en toxicomanie Prisme;
27. Patrouille de secourisme - corridor cyclable « La Vagabonde »;
28. Autres sujets :
 - a) Entente de publication – Route bleue ;
 - b) Office municipal d'habitation d'Oka – représentant municipal ;
29. Comptes payés et à payer;
30. Levée de la séance.

2009-08-221 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Richard Lalonde et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Aucun conseiller n'a fait de rapport de comité.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions.

- Un citoyen s'informe concernant le dossier relatif aux travaux d'aménagement des parcs de la Municipalité d'Oka.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions.

Correspondance

1. **Mme Diane Lauzon Masson**
Remerciement

2009-08-222 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de juin 2009

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport des permis émis pour le mois de juin 2009 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2009-08-223 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation du bâtiment principal au 53, rue Saint-Sulpice

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le 53, rue Saint-Sulpice lors de la rencontre du 21 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Richard Lalonde et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour la rénovation de la résidence unifamiliale au 53, rue Saint-Sulpice parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2009-08-224 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour l'agrandissement du bâtiment au 106, rue de L'Annonciation

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le 106, rue de l'Annonciation lors de la rencontre du 21 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 106 rue de l'Annonciation parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2009-08-225 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation du bâtiment principal au 63, rue des Cèdres

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le 63, rue des Cèdres lors de la rencontre du 21 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour la rénovation de la résidence unifamiliale au 63 rue des Cèdres parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2009-08-226 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation et la transformation du bâtiment accessoire au 265, rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le 265, rue Saint-Michel lors de la rencontre du 21 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Richard Lalonde et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour la rénovation et la transformation du bâtiment accessoire au 265, rue Saint-Michel parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2009-08-227 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 195-191-199

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le lot 195-191-199 lors de la rencontre du 21 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 91-4;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Domaine des Collines* ;

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par les demandeurs pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 195-191-199 parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Domaine des Collines*.

ADOPTÉE

2009-08-228 Approbation de la modification apportée au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 154, rue des Pèlerins, lot 195-191-188

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) modifié a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le lot 195-191-188 lors de la rencontre du 21 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Domaine des Collines* ;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Richard Lalonde et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte la modification apportée au plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 195-191-188 parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Domaine des Collines*.

ADOPTÉE

2009-08-229 Adoption du Règlement no 2009-85 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Règlement no 2009-85 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-85

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka, à savoir :

ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1^o « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

2^o « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

- a. il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
- b. il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1^o du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2^o du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

FAIT ET ADOPTÉ UNANIMEMENT à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité, le 3 août 2009.

**Yvan Patry,
Maire**

**Vincent Langevin
Directeur général adjoint**

2009-08-230 Centre de services MRC de Deux-Montagnes – Office municipal d'habitation

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2008 la Société d'habitation du Québec (SHQ) a présenté un projet d'implantation de centres de services aux différents OMH et qu'il a lancé un appel aux OMH afin de connaître leur intérêt à recevoir un des centres de services;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2008 l'OMH de Saint-Eustache a manifesté son intérêt et qu'en mars 2009 celui-ci a appris qu'il n'avait pas été retenu par la SHQ;

CONSIDÉRANT que plusieurs options furent explorées dont certaines impliquant un point de services décisionnel à Saint-Eustache sous diverses formules;

CONSIDÉRANT que les maires de la MRC de Deux-Montagnes ont convenu de partager une ressource technique qui sera dédiée au suivi des travaux de rénovation des différents bâtiments du territoire;

CONSIDÉRANT que chacun des OMH confiera à l'Office Municipal d'Habitation de Montréal la préparation des bilans de santé de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire permettra le partage des ressources déjà existantes, la consolidation du pouvoir décisionnel de la MRC de Deux-Montagnes et assurera à la clientèle des OMH une gestion de proximité efficace pour un rapport coût/bénéfice concurrentiel;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil appuie les démarches entreprises par les maires de la MRC de Deux-Montagnes et autorise le maire, M. Yvan Patry, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka la lettre dédiée à M. John McKay, vice-président à l'Habitation sociale et communautaire, de la Société d'Habitation du Québec lui demandant son support et l'acceptation de la formule proposée par les maires de la MRC de Deux-Montagnes dans ce dossier.

ADOPTÉE

2009-08-231 **Autorisation pour procéder à l'analyse des soumissions par système de pondération à l'appel d'offres public pour les travaux de déneigement 2009-2014**

CONSIDÉRANT la résolution 2009-06-182 autorisant le contremaître de la voirie à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement 2009-2014;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'utiliser un système de pondération lors des analyses des soumissions;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le contremaître des travaux publics à utiliser un système de pondération lors des analyses des soumissions reçues suite à l'appel d'offres public pour l'entretien et travaux de déneigement pour les années 2009 à 2014.

QUE la réalisation, la gestion et le suivi de ce dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2009-08-232 **Plantation d'arbres Domaine des Collines**

CONSIDÉRANT une entente intervenue entre la Municipalité et la compagnie 153409 Canada Inc. relative au développement immobilier du Domaine des Collines en ce qui concerne la plantation d'arbres dans la Phase II incluant la rue des Pèlerins et l'extrémité de la rue Picquet;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2008-05-10 du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil autorise la plantation d'un arbre en cour avant du terrain du propriétaire (hors de l'emprise de rue et de toutes servitudes publiques) pour chacune des propriétés concernées sises sur la rue des Pèlerins et à l'extrémité de la rue Picquet au choix du propriétaire parmi la sélection des essences d'arbres suivants :

- Tilleul à petites feuilles;
- frêne rouge;
- érable de Norvège;

- épinette.

QUE ce Conseil mandate l'entreprise Armand Dagenais et Fils Inc. pour effectuer la plantation des arbres au coût unitaire de 300 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009-08-233 **Demande d'aide financière au Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eau usée (PRECO)**

CONSIDÉRANT que la résolution 2009-06-183 autorisant le directeur général adjoint à demander une aide financière au *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eau usée* (PRECO) au nom de la Municipalité d'Oka ;

CONSIDÉRANT que les interventions souhaitées et visées par la demande d'aide financière sont prioritaires, telles que décrites au Plan d'intervention approuvé par la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, à déposer une demande d'aide financière au *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eau usée (PRECO)* au nom de la Municipalité.

QUE la réalisation, la gestion et le suivi de ce dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2009-08-234 **Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer – Aménagement paysager rue Saint-Sulpice**

CONSIDÉRANT que la résolution 2008-03-90 concernant le projet avec Hydro-Québec « Diagnostic résidentiel Mieux Consommer »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite créer un aménagement paysager dans le respect de l'environnement;

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, à dépenser la somme de 4 655 \$ pour la création d'un aménagement paysager en bordure du ruisseau Raizenne.

QUE la réalisation, la gestion et le suivi de ce dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2009-08-235 **Mandat à Dessau – plans et devis – travaux de réfection et d'amélioration du système de pompage haute pression**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement des pompes à haute pression à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie de la firme Dessau pour des plans et devis pour des travaux de réfection et d'amélioration du système de pompage à haute pression;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser et de compléter les travaux avant le 31 décembre 2009 pour permettre à la Municipalité d'Oka d'affecter la dépense à même les revenus de la taxe d'accise;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Richard Lalonde et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Dessau datée du 27 juillet 2009 pour des plans et devis pour des travaux de réfection et d'amélioration du système de pompage à haute pression représentant une dépense couvrant les honoraires et les dépenses de 17 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce Conseil mandate la firme Dessau pour effectuer la surveillance des travaux le tout sur une base horaire et représentant une dépense maximale de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le surintendant des usines, M. Christian Leduc, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-08-236 **Mandat à Dessau – étude de faisabilité technico-économique de différents scénarios d'amélioration de l'usine de filtration de la Municipalité d'Oka**

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'une étude technico-économique des différents scénarios de mise à niveau de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Dessau pour l'étude de faisabilité technico-économique de différents scénarios d'amélioration de l'usine de filtration de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser et de compléter les travaux avant le 31 décembre 2009 pour permettre à la Municipalité d'Oka d'affecter la dépense à même les revenus de la taxe d'accise;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Richard Lalonde et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Dessau datée du 22 juillet 2009 pour l'étude de faisabilité technico-économique de différents scénarios d'amélioration de l'usine de filtration de la Municipalité d'Oka représentant une dépense couvrant les honoraires et les dépenses de 23 700 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2009-08-237 **Autorisation à la responsable du service des loisirs à participer au congrès annuel du loisir municipal 2009**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel du loisir municipal 2009 qui aura lieu du 23 au 25 septembre 2009 à Trois-Rivières;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs, Mme Marie-Ève Maillé, à participer au congrès annuel du loisir municipal 2009 du 23 au 25 septembre 2009 au coût de 411,99 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2009-08-238 Compensation financière à un animateur au camp de jour d'Oka 2009

CONSIDÉRANT que M. Dominique Poirier dès l'ouverture du camp de jour 2009, a apporté de l'aide et du support aux animateurs du camp de jour d'Oka;

CONSIDÉRANT que M. Dominique Poirier est embauché à titre d'animateur au camp de jour d'Oka 2009 depuis le 26 juillet 2009;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une compensation financière d'un montant maximum de 1 000 \$ à M. Dominique Poirier pour l'aide apportée aux animateurs pour la période couverte entre le 25 juin 2009 au 25 juillet 2009.

ADOPTÉE

2009-08-239 Demande d'une contribution financière pour l'événement Véloka 2009

CONSIDÉRANT la demande de collaboration de Récré-Oka à la Municipalité d'Oka pour l'événement Véloka 2009;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil verse une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Récré-Oka dans le cadre de l'événement Véloka 2009.

ADOPTÉE

2009-08-240 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides – Affiliation 2009-2010

CONSIDÉRANT que certains citoyens et citoyennes vivant avec des incapacités participent aux activités de loisir, de culture, de sport et de plein air;

CONSIDÉRANT que l'affiliation à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides permet de bénéficier de plusieurs services;

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le versement de la cotisation 2009-2010 au montant de 50 \$ plus les taxes applicables pour l'affiliation de la Municipalité d'Oka à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

ADOPTÉE

2009-08-241 Demande d'aide financière du Regroupement en toxicomanie Prisme

CONSIDÉRANT la demande de participation de la Municipalité d'Oka en terme d'aide financière pour le Regroupement en toxicomanie Prisme ;

CONSIDÉRANT que Prisme est un organisme communautaire en prévention des toxicomanies qui œuvre dans la région depuis maintenant 23 ans ;

CONSIDÉRANT que ce service a été offert au camp de jour d'Oka cette année comme par les années passées et qu'il est fortement apprécié par les jeunes et par les moniteurs qui, lors des évaluations, soulignent l'importance de Prisme ;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil consent à contribuer financièrement au Regroupement en toxicomanie Prisme pour un montant de 500 \$.

ADOPTÉE

2009-08-242 Patrouille de secourisme – corridor cyclable « La Vagabonde »

CONSIDÉRANT que l'organisme Québec Secours a présenté aux municipalités de la MRC de Deux-Montagnes un projet d'intervention en matière de secourisme pour le corridor de « La Vagabonde »;

CONSIDÉRANT que la patrouille de membres de Québec Secours formée en secourisme s'engage à intervenir, à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde », en complémentarité avec tous les autres intervenants présents, notamment les différents corps policiers;

CONSIDÉRANT que les interventions réalisées par les bénévoles membres de l'organisme Québec Secours à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde » n'engagent d'aucune façon la responsabilité de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité d'Oka accepte la proposition présentée par l'organisme Québec Secours consistant à mettre sur pied et à patrouiller bénévolement « La Vagabonde » à des fins de secourisme.

QUE la Municipalité d'Oka autorise l'organisme Québec Secours à faire au besoin des interventions en matière de secourisme auprès des utilisateurs de « La Vagabonde », à faire de la prévention et à donner des conseils de sécurité.

QUE la Municipalité d'Oka contribue pour un montant de 100 \$ au remplacement du matériel utilisé par les membres de Québec Secours lors d'interventions réalisées en matière de secourisme à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde ».

ADOPTÉE

2009-08-243 Entente publication – Route Bleue

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à faire partie de la Route bleue du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT les services offerts par la Fédération québécoise du canot et du kayak;

CONSIDÉRANT que les usagers de la Route bleue adhèrent à un code d'éthique impliquant le respect de la propriété riveraine et des milieux fragiles du fleuve Saint-Laurent;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka l'entente de publication à la Route bleue du Grand Montréal.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2009-08-244 Office municipal d'habitation d'Oka – représentant municipal

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme Gilles Landreville représentant de la Municipalité d'Oka au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation d'Oka pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE

2009-08-245 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 3 août 2009 au montant de 400 636,09 \$ et les factures à payer au 3 août 2009 au montant de 181 856,85 \$ et les salaires nets du mois de juillet 2009 (personnel et conseil) au montant de 82 700,34 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Vincent Langevin, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Vincent Langevin
Directeur général adjoint

2009-08-246 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Richard Lalonde, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Yvan Patry
Maire

Vincent Langevin
Directeur général adjoint